



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2018

Le 15 janvier 2018, à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Catherine Ferrière, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Gillian Colledge, Valérie Menard, Serge Perlès, Serge Quintane, Hélène Ruffenach

Absents excusés : Christian Banides, Sylvie Revillon

Procurations : Christian Banides en faveur de Thierry Lattard, Sylvie Revillon en faveur de Serge Perlès

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 18.00.

Mme le Maire propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant au point 2, *Questions diverses*, une délibération concernant la demande de changement de communauté de communes. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

1. Délibération concernant la mise en œuvre du projet d'assainissement collectif

Mme le Maire rappelle l'enjeu et l'historique de ce dossier.

Elle considère que l'enjeu, c'est l'assainissement de notre territoire au sens propre. Nous avons un territoire exceptionnel. Nous en sommes conscients et garants. Il est indispensable d'en assurer la salubrité et d'avoir des pratiques collectives et individuelles de respect, dans le domaine des rejets que nous générons. Rejets de toutes natures. Elle pense que tous les habitants en ont conscience malgré certaines pratiques qui ne sont pas toujours respectueuses.

C'est pourquoi, l'équipe municipale a envisagé un assainissement collectif. Pour rappel une étude avait démarré lors du précédent mandat. L'équipe actuelle a repris cette étude, là où elle en était.

Mme le Maire a rencontré le Sous-préfet en juillet 2016, pour savoir quelle serait la participation du budget de l'État à divers projets. La loi venant d'être assouplie pour les communes rurales faisant partie d'une Agglomération, il nous a assuré de la possibilité d'avoir des subventions de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un projet d'assainissement, ainsi que pour l'achat du broyeur (ce qui a été le cas).

Madame Guessab a vérifié la possibilité d'obtenir en complément des subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental. Ayant obtenu ces accords en décembre 2016, nous avons désigné le cabinet Gaxieu pour l'étude préliminaire au Conseil Municipal du 20 février 2017.

Le projet d'étude pour étudier la faisabilité et le coût d'un projet pour les deux hameaux où il y avait la plus grande densité d'habitat, Bouquet et Le Puech, a alors démarré sous la responsabilité de Madame Guessab et Monsieur Lattard.

Au terme des différentes étapes de l'étude, et de l'enquête publique qui a eu lieu du 16 octobre au 20 novembre 2017, le commissaire enquêteur a rendu son mémoire comme prévu le 20 décembre 2017.

Mme le Maire passe la parole à la première adjointe, Mme Guessab, pour présenter les analyses et les conclusions du commissaire enquêteur.

Mme Guessab donne lecture des analyses positives et négatives et des conclusions.

Eléments positifs :

- L'opportunité pour la commune de réaliser un réseau et une station d'épuration (STEP) avec 80% de subventions.
- Le schéma adopté en avril 2016 reçoit ici sa concrétisation sur un hameau qui avait été identifié « difficile » en assainissement individuel.
- La réalisation par la commune d'un assainissement collectif, là où c'est possible, lui donnerait des arguments pour inciter voire plus, les autres hameaux et écarts à mettre leurs installations en conformité avec les règles relatives à l'assainissement individuel (appui au SPANC ...).
- Le rejet d'une grande partie de la population (voir pétition) et notamment des habitants concernés par l'assainissement collectif ne doit pas être un frein à la mise en place de moyens modernes et adaptés de traitement des eaux usées, lorsque c'est possible.
- Lorsque la configuration des maisons le justifie (faible espace entre les maisons, petitesse des terrains particuliers, difficultés à faire un épandage satisfaisant) et rend l'assainissement autonome difficile voire impossible à mettre en œuvre, la réponse par l'assainissement collectif paraît bien adaptée. Cela paraît être le cas sur le hameau de Bouquet.

Eléments négatifs :

- Le plus important me paraît être la pétition, qui recueille 45 signatures (habitants concernés et autres de la commune), ce qui est très important par rapport à la population totale de 177 résidents.
- Le coût total du projet (environ 440 000€) important en regard du nombre de maisons et habitants concernés.
- L'inquiétude de nombreux habitants vis-à-vis de la répercussion des coûts (installation, fonctionnement, risques éventuels de panne ...), à l'évidence toutes les explications et réunions de la municipalité n'ont pas réussi à convaincre une grande partie de la population.
- Le peu de remarques positives qui se sont manifestées sur le registre d'enquête.
- Certains arguments comme « ... il ne faut pas faire le projet parce qu'on a des subventions ... et qu'il faut les consommer » me paraissent recevables mais ils auraient mérités d'être étayés.

Avis et conclusions du Commissaire Enquêteur :

- Considérant que l'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté n° 2017-05 du 21 septembre 2017 de madame le Maire de Bouquet,
- Considérant que les mesures de publicité prévues pour l'information du public ont été mises en œuvre selon les textes réglementaires et même au-delà,
- Considérant que toutes les observations du public ont été analysées et qu'elles ont reçu des réponses circonstanciées de la Municipalité,

Le Commissaire Enquêteur considère dans son analyse que les éléments positifs l'emportent sur les négatifs. Aussi, le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable à la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Bouquet.

Ensuite, et en tant que responsable du projet, Mme Guessab rappelle le pourquoi du projet : les habitants du centre-bourg qui n'ont pas de solution d'assainissement autonome satisfaisante, et ceux dont les systèmes autonomes passent au milieu des jardins et parcelles de leurs voisins. La nécessité de dépenses de mise en conformité des systèmes actuels d'une majorité des habitants du périmètre concerné est à considérer au regard de la disparition progressive des subventions pour les systèmes autonomes. La municipalité a aussi considéré que c'était le dernier moment pour mener un tel projet à des conditions que nous maîtrisons, avant que la compétence pour l'assainissement passe à l'Agglomération.

Mme Guessab rappelle ensuite la façon dont le projet a été mené. Il s'agissait d'abord de rechercher un périmètre permettant d'atteindre la masse critique (en deux temps : Bouquet/Carameaux et Les Fabrègues/Le Puech) et déterminer la faisabilité technique et financière. Les résultats de cette étape étaient présentés le 8 février 2017.

Des études de sol et des réseaux ont permis de dégager une première description de la solution technique, présenté le 27 avril 2017. Une description affinée de la solution technique prenant en compte les demandes des habitants émises lors des dernières réunions, ainsi que d'une première ébauche des raccordements individuels, a été présenté le 28 septembre 2017.

L'Enquête Publique, ouverte du 16 octobre au 20 novembre 2017, a permis aux habitants de la commune de donner leurs arguments et avis concernant le projet, afin d'en mesurer leur adhésion.

Mme Guessab considère que l'équipe municipale a assumé sa responsabilité publique en proposant un projet réaliste qui résout un certain nombre d'impasses et de contraintes actuelles en matière d'assainissement dans les anciens hameaux, apportant ainsi un concours important aux solutions collectives possibles. Elle a rendu possible, techniquement, sur le terrain et financièrement ce projet d'équipement, ce qui n'a jamais été le cas auparavant,

La responsabilité des habitants de la commune, et surtout des foyers éligibles, était d'exprimer leur adhésion ou non à un projet d'utilité publique.

En conclusion, elle estime qu'il aurait été difficile de procéder dans un ordre chronologique différent, puisqu'il est préférable d'exprimer son adhésion au vu d'un projet possible et clairement décrit, plutôt que de discuter un accord de principe général avant d'en avoir vérifié la faisabilité et les contours.

Notant qu'un certain nombre de contre-vérités ont été dites (voir réponses dans le texte « avis et réponses de l'Enquête Publique »), elle retient surtout comme argument défavorable le coût important du raccordement, ce qu'elle comprend.

A ceux qui ont pensé que des procès d'intention nominatifs pouvaient peser plus lourds que leurs propres arguments, elle rappelle que de telles pratiques sont plutôt contre-productives, et que l'expression de chacun lors de l'Enquête Publique suffit largement à la prise en compte par l'équipe municipale des avis des uns et des autres. L'expérience du PLU en 2015/2016 est là pour le montrer.

Le rapport du Commissaire Enquêteur, ainsi que les réponses aux avis de chacun émis pendant l'Enquête, seront mis sur le site internet de Bouquet et rendus accessibles à tous pendant un an à la mairie.

Madame le Maire invite alors chacun des conseillers à s'exprimer selon sa conviction concernant le projet et le retour des habitants.

Mme Colledge estime que le projet présente un intérêt public certain pour Bouquet et s'étonne de la levée de boucliers qu'a suscitée la présentation d'un projet d'équipement moderne. Elle exprime sa déception devant certaines réactions excessives.

Mme Ruffenach se demande, à défaut de système collectif, quelles solutions efficaces, éventuellement collaboratives, seraient proposées par les intéressés, sachant que des systèmes écologiques sont désormais envisageables.

Mme Ménard reconnaît le travail sérieux mené par l'équipe municipale pour rendre possible ce projet. Répondant à une remarque de Mme Ruffenach, elle ignore s'il y a un projet collectif des habitants concernés, en tout cas, et en tant que bénéficiaire potentiel, elle n'en a pas entendu parler.

Serge Perlès intervient pour Sylvie Revillon, qui estime que le projet d'assainissement collectif est utile et bien monté. Elle évoque les problèmes d'assainissement que se sont produits en 2016 dans un quartier concerné par ce projet.

M. Perlès, en son nom propre, rappelle que le besoin d'assainissement collectif est apparu déjà sous le précédent mandat, lors des travaux sur le PLU et les inspections du SPANC. Il se souvient, d'ailleurs, de l'étonnement suscité à l'époque par le fait que Bouquet ne se soit pas encore doté d'un système d'assainissement collectif alors que d'autres projets coûteux aient été réalisés. Les travaux du mandataire précédent ont donc été repris pour aboutir en 2017 sur un projet techniquement valable.

Devant la malveillance de certaines réactions suscitées par la présentation de ce projet, et notamment le contenu de lettres anonymes et autres tracts, il parle d'une véritable « fronde » et exprime sa conviction qu'il y a une volonté de nuire autant sinon plus à l'équipe qu'au projet même.

En conclusion, il salue le travail de l'équipe municipale et espère que les personnes qui ne sont pas en règle se mettent en conformité.

M. Quintane, reprenant les remarques de M. Perlès, convient que « la municipalité est prise en grippe » - ce qui est normal : « on est à Bouquet ». Sur le fond du dossier, il estime que le projet est disproportionné par rapport au village et au nombre de bénéficiaires potentiels.

Thierry Lattard, deuxième adjoint, reste convaincu du bien-fondé du projet. Il se demande néanmoins si l'équipe municipale aurait pu peut-être communiquer plus efficacement avec les habitants du village. Quoi qu'il en soit, en deux ans de consultations et de commissions, aucune solution alternative faisable n'a été proposée ; celles qui ont été soulevées se sont avérées obsolètes ou mal adaptées sur le plan technique, et n'ont pas pu être retenues. Sceptique sur la valeur démocratique de l'approche « pétition », M. Lattard estime qu'en tant qu'élus, il faut assumer la responsabilité décisionnaire.

Mme Guessab souligne que ce projet est une dernière chance à saisir, en matière de subventions, pour l'équipement de la commune et la résolution des solutions d'assainissement autonomes obsolètes et insatisfaisantes. En effet, les communes de France étant censées être déjà équipées, les subventions pour l'assainissement vont disparaître.

Le projet représente l'intérêt général de la commune à terme, ce qui ne répond pas forcément à l'intérêt particulier ponctuel de tous les intéressés. C'est à l'aune de son avenir que cela se mesure.

Elle comprend les considérations et les inquiétudes qui ont été exprimées par un certain nombre d'habitants, même non directement concernés. Elle entend et respecte leurs arguments.

L'équipe municipale a été dans son rôle en proposant un projet d'équipement qui puisse résoudre un certain nombre d'impasses actuelles dans les anciens bourgs, là où c'était possible, et en essayant de répondre aux attentes d'un certain nombre de foyers qui espéraient qu'elle montre ses capacités à mettre en œuvre un tel

dossier. Elle a été soutenue dans cette ambition par toutes les instances susceptibles d'aider les communes rurales.

Mme Guessab est personnellement rétive à poursuivre la mise en œuvre de ce projet, puisqu'il ne rencontre pas l'adhésion d'une majorité d'intéressés. Cependant, elle fait remarquer que si ce projet est abandonné on se retrouve dans la position de départ. Elle en appelle à l'ouverture d'esprit des habitants des anciens hameaux, à leurs sens de la responsabilité et à leur générosité de voisins, pour trouver eux-mêmes et ensemble des solutions satisfaisantes aux impasses et contraintes actuelles des systèmes autonomes, la plupart ayant devant soi et à ses frais la mise en conformité de son assainissement autonome.

Mme le Maire reprend la parole. Elle ne partage en aucun cas les craintes sur les risques sanitaires d'un assainissement collectif. Certains ont manifestement fait pression sur d'autres avec des arguments spécieux.

Elle déplore que des habitants non bénéficiaires aient instrumentalisé le refus de quelques intéressés, car cela leur fait perdre à terme un réel bénéfice qu'aurait représenté leur raccordement à un système d'assainissement collectif.

Elle tient aussi à formuler son étonnement sur l'extravagance de quelques motifs de refus, dont certains sont complètement irrationnels. Toutes les stations d'épuration en roseaux plantés dans les communes avoisinantes augmentent considérablement la salubrité et fonctionnent parfaitement : Lussan, Seynes, Vallérargues, Euzet etc. ... peuvent en témoigner.

Elle estime que cette mise en cause de l'étude technique procède de manière insolente d'un procès d'intention contre le cabinet Gaxieu qui l'a menée. Ce cabinet a un personnel extrêmement compétent et responsable.

En revanche, elle comprend et accepte les craintes de certains pour des motifs financiers personnels.

Les bénéficiaires potentiels dans leur grande majorité ne veulent clairement pas de la mise en œuvre de ce projet. Elle respecte leur choix puisqu'il est formellement exprimé et en conséquence, votera non à la mise en œuvre du projet.

Elle fait procéder au vote de la délibération : « êtes-vous pour ou contre la mise en œuvre du projet d'assainissement tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, avec son préalable : la modification du zonage d'assainissement tel qu'il a été présenté à l'enquête publique ? »

Résultat du vote :

7 voix contre

3 voix pour

0 abstentions

En conséquence, le projet ne se fera pas.

Avant d'aborder le point 2 de l'ordre du jour, Mme le Maire tient à rajouter quelques remarques et précisions :

1. « Le rapport du Commissaire Enquêteur avec tous les documents afférents : courriers des habitants etc.. sera disponible à la consultation du public dans la salle du Conseil Municipal aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant une durée d'un an, comme le prévoit la loi. Il sera également mis sur le site web de la mairie.
2. Je remercie Fabienne Guessab et Thierry Lattard qui ont instruit ce dossier, qui ont réalisé un travail considérable avec l'ingénieur, les bureaux d'étude et avec les habitants pour expliquer l'installation et essayer de les rassurer. Je remercie également toute l'équipe municipale qui a soutenu ce projet et qui a suivi toutes les étapes de celui-ci dans le souci de l'intérêt général. Équipe qui est cohérente et respectueuse de l'avis des habitants.

3. Enfin je respecte le choix des habitants qui se sont clairement exprimés sachant que cette opportunité ne se représenterait ni à court ni à moyen terme. Je leur fais confiance pour qu'ils mettent en œuvre des pratiques responsables de salubrité de notre territoire.

Je souhaite faire une remarque publique aux habitants qui ont monté le dossier d'opposition au projet. Sur le contenu concernant l'assainissement, je n'ai pas de commentaire complémentaire.

Sur le tract non signé et sur celui signé, je déplore les amalgames entre des sujets qui n'ont rien à voir avec l'assainissement ainsi que la stigmatisation des élus. Je rappelle que je suis toujours disponible pour recevoir ceux qui souhaitent évoquer le fonctionnement de la commune, expliquer les choix de l'équipe et de sa gouvernance que j'exerce.

En revanche sur un sujet qui n'a rien à voir ni avec l'assainissement ni les projets communaux, je remarque à la lecture du tableau des habitants concernés que deux étaient intitulés « étrangers » et non par leurs noms comme les autres. Que certains ne connaissent pas leur nom n'est pas un problème, mais ils ont toute latitude de se renseigner auprès du secrétariat de la mairie.

Cette appellation est discriminante et je m'insurge contre ce type de pratique. Nous sommes dans une société où chacun a un nom de famille qui l'identifie.

Tous les habitants qu'ils soient propriétaires ou locataires, résidents permanents ou non sont des habitants de Bouquet et tous au même titre. Tous ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Si certains veulent faire des remarques sur ce commentaire, nous pourrions en discuter de vive voix à l'issue du conseil ou à un autre moment à leur choix. «

2. Délibération concernant la réitération de la demande de changement de communauté de communes

Madame le Maire explique que la loi concernant le changement de communauté de communes a été modifiée et nous pouvons maintenant sortir d'une Agglo pour rejoindre une Communauté de Communes contiguë à notre territoire.

Elle propose au Conseil Municipal de prendre la délibération qui réitère notre demande. Ce changement serait possible au 31 décembre 2018 / 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil vote sur la délibération suivante : « Le maire et l'équipe municipale de Bouquet, sachant que la loi a été modifiée, réitère sa demande de changement de communauté de communes au 31 décembre 2018 / 1^{er} janvier 2019. La commune de Bouquet demande à sortir d'Alès Agglomération pour intégrer la Communauté des Communes Pays d'Uzès dont elle est contiguë et partenaire dans de nombreux domaines.

Elle exprime cette demande pour des raisons géographiques, historiques et de cohérence de territoire. »

Résultat du vote :

10 voix pour. Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 18 h 45.

Le Maire



Catherine FERRIÈRE